

Les zones mises en défens et jachères



Perdrix rouge



Ophrys araignée



Faucon crécerelle



Orchis pourpre



Lièvre



Orchis mâle



-8/51 exploitations diagnostiquées ont une **zone de mise en défens**.
-Plus de **37 hectares de jachère** se répartissent sur **8 exploitations**.

- Libre évolution de la végétation, propice à l'apparition de buissons et de ronciers
 - Réservoir d'espèces, tant floristique que faunistique
 - Zone de refuge, d'hivernation et de reproduction
 - Corridors écologiques